

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02-8
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-02 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Aux personnes intéressées par le règlement ci-après mentionné

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

Règlement numéro 2021-02-8 modifiant le Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **8 janvier 2025 à compter de 18h30** au **Centre Metcalfe** situé au **3597, rue Metcalfe à Rawdon**. Lors de cette assemblée de consultation seront expliqués ce premier projet de règlement et les conséquences de son adoption. Au cours de cette rencontre, le maire ou son représentant désigné entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
3. Ce premier projet de règlement vise à modifier la terminologie et diverses dispositions du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements relatives à l'usage domestique, au gîte touristique à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, au fermette accessoire à l'habitation et à un usage autre que l'habitation, aux constructions accessoires, aux pavillon de jardin et pergola, au remblai formant une butte, à un appareil de climatisation, au nombre de cases de stationnement requis, à une enseigne identifiant un usage domestique, aux projets de développement résidentiels à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, aux projets intégrés à caractère récréotouristique dans une zone REC, aux établissements récréotouristiques et aux contraventions et pénalités relatives à l'abattage d'arbres.

Il vise également à modifier les limites des zones suivantes localisées à l'extérieur et à l'intérieur du périmètre d'urbanisation aux cartes de l'*Annexe 1 (plan 1 de 2 et plan 2 de 2)* s'intitulant *Plans de zonage* :

- **VC-4** : (de façon à créer les zones REC-12 et VC-8 à même une partie de la zone VC-4) localisée au sud du chemin du Lac-Morgan, entre la rue Austin et le chemin du Mont-Snow;
- **RC-48 et RC-54** : (de façon à créer la zone M-17 à même des parties des zones RC-48 et RC-54) incluant les chemins Ponderosa et des Frères, la rue Hollinger et la route 348, entre la rivière Ouareau et le chemin des Frères;
- **M-12** : correspondant au 3251, rue Metcalfe;
- **P-6** : correspondant au 3205-3284 et au 3269, rue Metcalfe;
- **RC-4** : correspondant approximativement au talus localisé en bordure de la rivière Ouareau, entre le Parc des Chutes Dorwin et le 3205-3284, rue Metcalfe.

De plus, il vise à modifier l'Annexe 2 s'intitulant *Grilles des spécifications* de façon à créer les grilles des spécifications des zones REC-12, VC-8 et M-17 identifiées au présent avis et à modifier la grille des spécifications de la zone I-1 localisée à l'ouest de la route 125, entre la limite de la Municipalité de Sainte-Julienne et le 4660, Route 125 inclusivement.

4. Ce premier projet de règlement contient des dispositions qui concernent l'ensemble du territoire de la Municipalité de Rawdon ainsi que des dispositions qui concernent spécifiquement les zones identifiées au présent avis.

5. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Les copies du premier projet de Règlement numéro 2021-02-8 et des plans du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements identifiant les zones concernées par le premier projet de règlement peuvent être consultées au bureau de la soussignée au 3647, rue Queen à Rawdon, durant les heures normales de bureau. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la Municipalité:

<https://rawdon.ca/storage/app/media/municipalite/vie-democratique/seances-du-conseil/2024/premier-projet-r2021-02-8-pour-adoption-9-decembre.pdf>

<https://rawdon.ca/storage/app/media/municipalite/administration/R%C3%A8glements%20municipaux/r2021-02-annexe-1.pdf>

Donné à Rawdon, ce 18 décembre 2024

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe